

Charte d'engagement parental

Mandat 2027–2029

La candidature au Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) constitue un engagement volontaire du jeune pour participer à la vie de la commune, représenter les jeunes de Brens et contribuer à la réalisation de projets collectifs.
Le mandat est d'une durée de deux ans (janvier 2027 – janvier 2029). Il implique la participation du jeune aux réunions du CMJ, aux projets menés durant le mandat ainsi qu'à certaines manifestations et cérémonies communales.
Afin que cet engagement puisse se dérouler dans de bonnes conditions, le soutien des parents ou représentants légaux est indispensable.

En autorisant la candidature de mon enfant, je m'engage à :

- soutenir son engagement au sein du CMJ pendant toute la durée de son mandat s'il est élu ;
- favoriser, dans la mesure du possible, sa participation régulière aux réunions, temps de travail, actions et projets organisés dans le cadre du CMJ ;
- permettre, dans la mesure du possible, sa participation à certaines manifestations et cérémonies communales auxquelles le CMJ pourra être associé ;
- prendre connaissance des informations et convocations transmises par la commune et prévenir les élus référents en cas d'absence ou d'empêchement ;
- assurer, lorsque cela est nécessaire et sauf organisation spécifique proposée par la commune, l'accompagnement de mon enfant jusqu'au lieu de rendez-vous et son retour ;
- encourager mon enfant à exercer son mandat de manière assidue, respectueuse et constructive, tout en lui laissant la liberté d'exprimer ses propres idées et celles des jeunes qu'il représente ;
- informer la commune de toute difficulté particulière susceptible d'empêcher durablement mon enfant de participer aux activités du CMJ.

Engagement de la commune :
De son côté, la Commune de Brens s'engage à proposer un cadre adapté à l'âge des jeunes, à informer suffisamment en amont les familles des réunions et activités prévues et à accompagner les jeunes élus dans la réalisation de leur mandat.
Le CMJ reste un espace d'apprentissage et de participation citoyenne. Il est tenu compte de l'âge des jeunes, de leur scolarité, de leurs activités et de leurs contraintes familiales.

COUPON RÉPONSE À DÉCOUPER ET À DONNER AVEC LE DOSSIER DE CANDIDATURE :

Je soussigné(e)

parent/représentant légal de

☐ **autorise sa candidature au Conseil Municipal des Jeunes de Brens pour le mandat 2027–2029 ;**

☐ **déclare avoir pris connaissance de la présente Charte d'engagement parental et du règlement du Conseil Municipal des Jeunes de Brens, et m'engage à en respecter les principes si mon enfant est élu.**

Fait à, le / / 2026

Signature du représentant légal,
précédée de la mention *« Lu et approuvé »*